

Un PCS synthétique pour une gestion d'intervention communale aisée et simplifiée

Sommaire :

Fiche signalétique	1
Cartographie du risque inondation	2
Plan d'Intervention Gradué Inondations	3-4
Plan d'Intervention Rupture de barrage	5
Plan d'Intervention Feux de Forêt	6
Plan d'Intervention Transport de Matières Dangereuses	7
Plan d'intervention Mouvements de terrain	8
Organisation et gestion de l'intervention communale	9-11
Dispositifs de vigilance et d'alerte	12-13
Transmission de l'information vers les établissements	14
Prise en charge des sinistrés	15
Gestion de l'après crise	16
Réalisation du retour d'expérience	17

PCS synthétique - La Grand'Combe

Depuis plusieurs années, la commune de la Grand'Combe s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs sur son territoire communal.

L'équipe municipale a ainsi décidé l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde avec un double objectif:

- **préserver la sécurité des habitants**, et protéger au mieux leurs biens et leur environnement,
- **mettre en place des mesures de prévention et de secours.**

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.), document réalisé par la Préfecture du Gard identifie cinq risques majeurs sur la commune: les **inondations**, la **rupture de barrage**, les **feux de forêt**, le **Transport de Matières Dangereuses (T.M.D.)**, et le **risque Mouvement de terrain**. Le Plan Communal de Sauvegarde permet d'analyser l'impact de chacune de ces situations sur les personnes et les biens. Il organise ensuite la réponse que mettra en œuvre l'équipe municipale pour gérer chaque situation.

La réalisation de ce document a bénéficié du savoir faire de la commune en matière de gestion de situations surve-

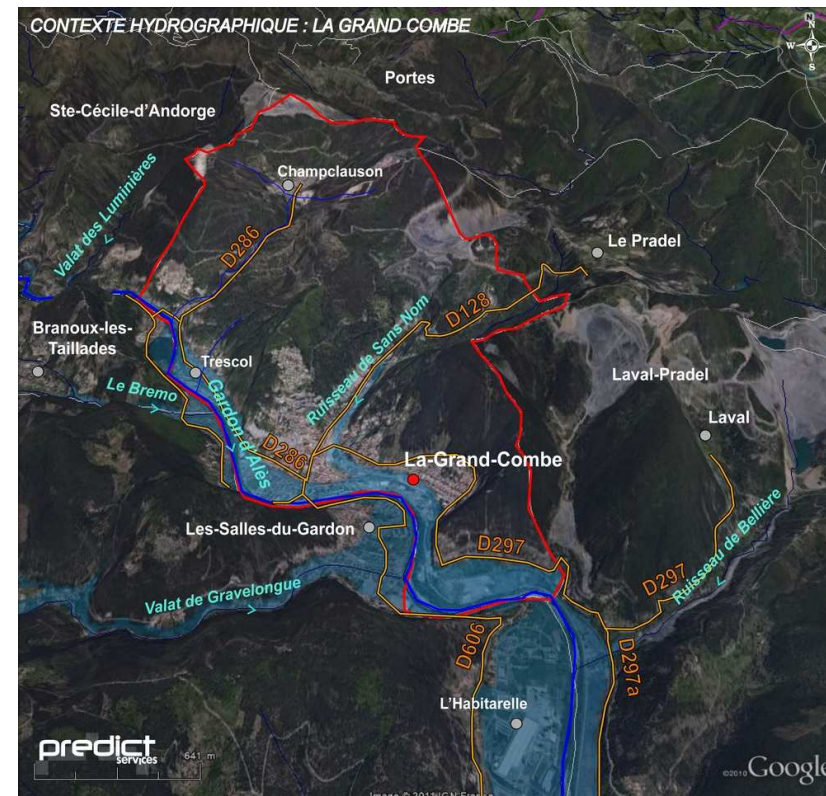
nues sur le territoire communal, et en particulier des inondations.

Cette méthodologie de travail permet d'aboutir à un document précis, détaillé et adapté à la problématique communale.

En réalisant ce P.C.S., la municipalité répond également à une obligation réglementaire : pour toute commune dis-

posant d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation approuvé, un P.C.S. est obligatoire (décret du 13 sept. 2005).

Avec le Plan Communal de Sauvegarde, nous nous dotons d'un plan d'actions permettant de gérer efficacement les futurs évènements de sécurité civile.





Cartographie du risque inondation

CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION SUR LA COMMUNE DE LA GRAND COMBE

Crues du Gardon d'Alès

Le Gardon d'Alès prend sa source à proximité du col de Jalcreste, culminant à 833 mètres d'altitude. Ce cours d'eau conflue avec le Gardon d'Anduze, après un parcours de 60 km. La surface du bassin versant du Gardon d'Alès est estimée à 445 km². Tout au long de sa traversée de la Grand Combe, le Gardon d'Alès est canalisé par des enrochements et des digues de protection (construites dans les années 1960 entre Trescol et le Riste).

Le Gardon d'Alès a connu sa crue la plus importante au cours de septembre et octobre 1958. Le barrage de Sainte Cécile d'Andorge n'était pas encore construit à l'époque.

Les pluies d'octobre 2008 constituent le dernier événement de grande ampleur qu'a subi la commune. Les eaux du Gardon d'Alès ont atteint les 3/4 du niveau des digues, coté rive gauche.

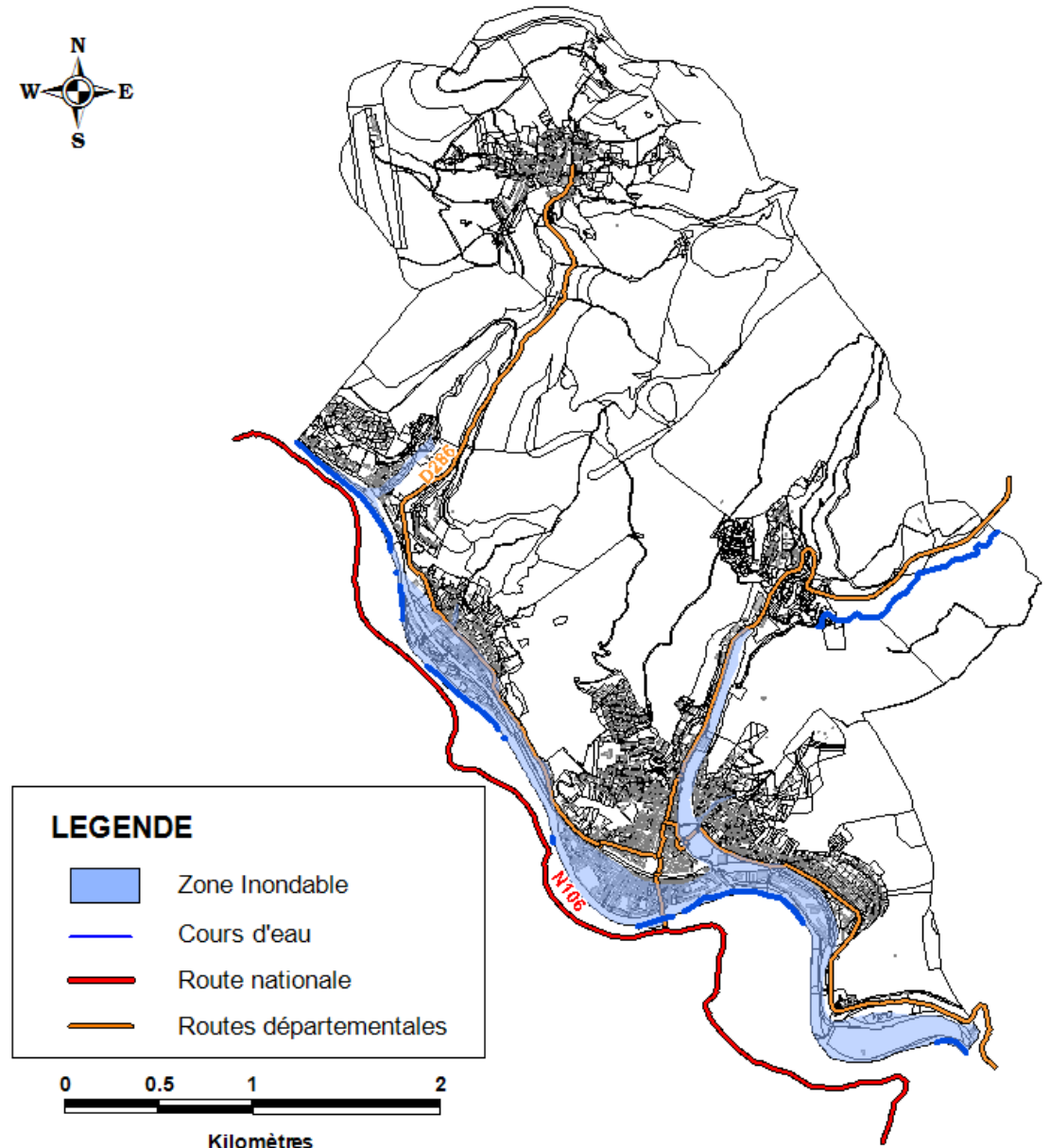
Crues des affluents du Gardon d'Alès

Les ruisseaux Sans Nom et de Berbezier sont canalisés et enterrés dans leur traversée des zones urbanisées, avant de rejoindre le Gardon d'Alès en rive gauche. Lors des pluies de 2008, des matériaux sont venus en partie obstruer les entonnements des ouvrages enterrés, provoquant un risque de surverse et d'inondation des secteurs habités.

Le ruisseau de la Trouche est un affluent rive gauche du Gardon d'Alès. En 2008, le pont de la RD728 a été mis en charge et fragilisé.

Ruissellements pluviaux

En cas de fortes pluies sur le territoire communal, les points bas que sont: la rue des Tuileries et le n°26 de la rue Frédéric Mistral peuvent être inondés. De même, des ruissellements importants peuvent être observés le long de la route des écoles (RD728).



Plan d'Intervention Gradué Inondations

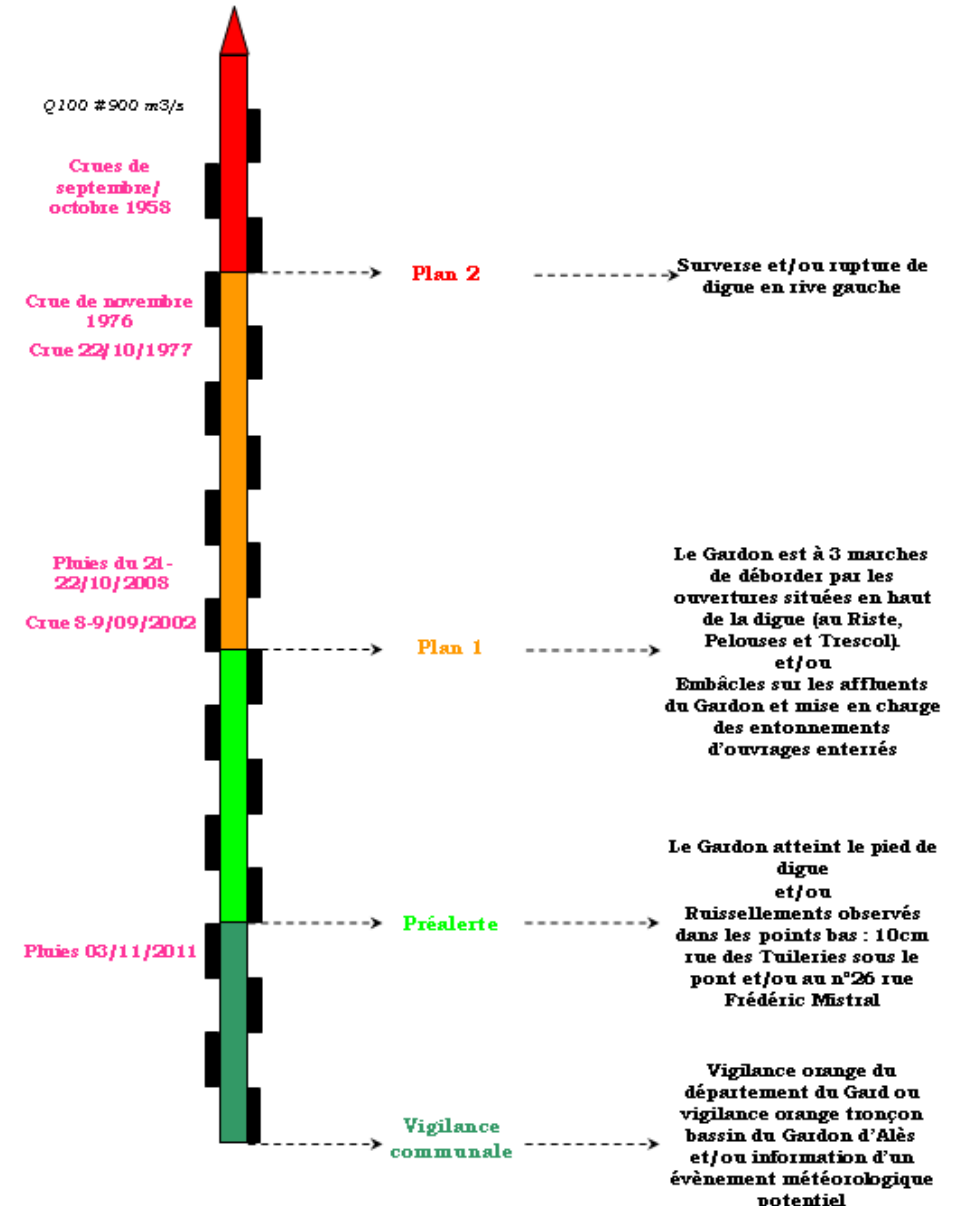
Les situations déterminées

L'analyse de l'aléa inondation réalisée en étroite concertation avec l'équipe municipale, a permis de déterminer les champs d'inondation de chacun des scénarii du P.C.S. liés à ces aléas.

- ♦ **La Vigilance communale (scénario vert foncé)** est fixée au passage en vigilance orange « fortes précipitations » ou « orages » du département du Gard par Météo France. La mise en vigilance de la commune peut être déclenchée également par appel téléphonique en provenance de la Préfecture. Cette vigilance communale est enclenchée en cas d'alerte de crue sur le tronçon du Gardon par Vigicrues.
- ♦ **La Pré alerte communale (scénario vert clair)** est déclenchée lorsqu'un évènement touche la commune et/ou le bassin versant. Le Gardon d'Alès occupe tout son lit mineur et atteint le pied de digue, avec évènement en cours et/ou des ruissellements sont observés au niveau de points bas: rue des Tuileries et n°26 de la rue Frédéric Mistral.
- ♦ **Le plan d'actions de niveau 1 (scénario orange)** est enclenché dès que le Gardon d'Alès est à 3 marches de déborder au niveau des ouvertures que forment les escaliers situés en haut de la digue (Riste, Pelouses et Trescol) et/ou lorsque des embâcles, sur les affluents du Gardon d'Alès, mettent en charge les entonnements d'ouvrages enterrés avec évènement en cours.
- ♦ **Le plan d'actions de niveau 2 (scénario rouge)** est enclenché dès qu'il est constaté une surverse et/ou une rupture de digue, coté rive gauche du Gardon d'Alès.

Crues du Gardon
d'Alès et de ses
affluents

Seuils « terrain »
retenus



Plan d'Intervention Gradué Inondations

Préalerte

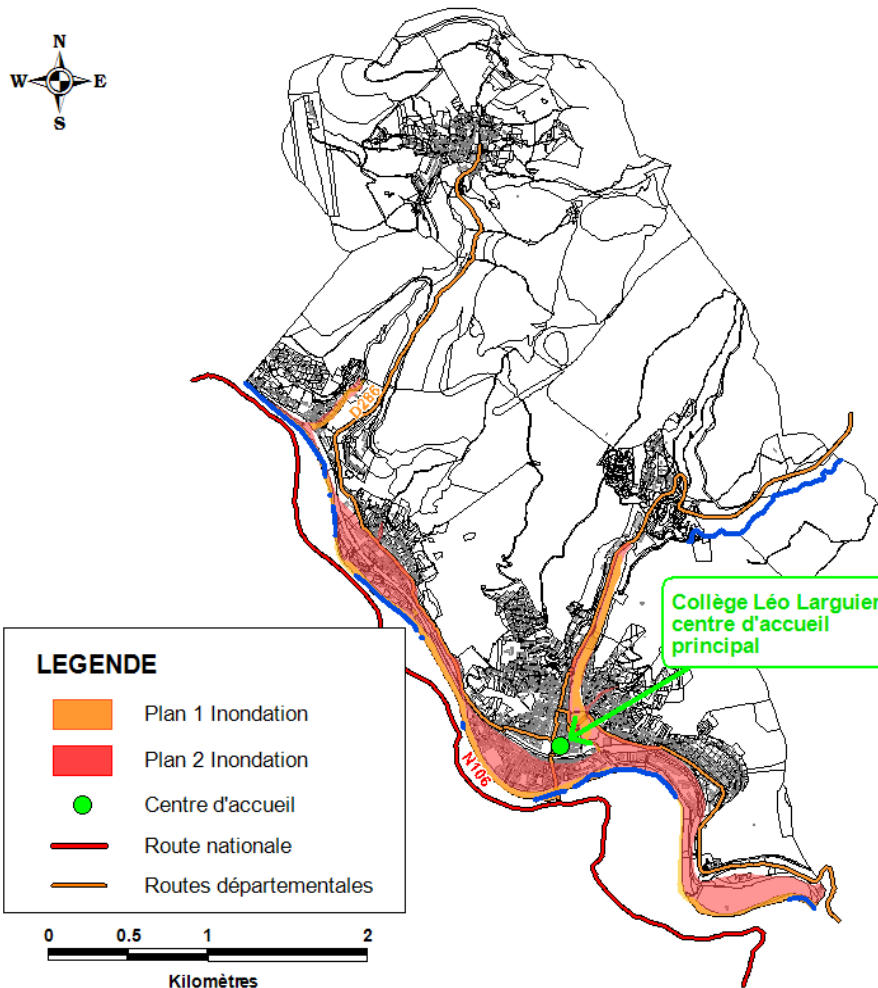
- | | |
|---|--|
| Principales actions à réaliser | |
| ⇒ Suivre l'évolution du phénomène: | • Parking au N°26 de la rue Frédéric Mistral, |
| • Pont sur le ruisseau de la Trouche, | • Rue des Tuileries. |
| • Embouchure du Berbezier, | ⇒ Informer par téléphone les enjeux N°106, 107, 108. |
| • Niveau du Gardon aux escaliers à Trescol, | ⇒ Fermer les routes inondées (rues des Tuileries et Frédéric Mistral). |

1e Plan 1

- | | |
|---|--|
| Principales actions à réaliser | |
| ⇒ Mobiliser la Cellule CCM complète. | ⇒ Alerter et proposer l'évacuation vers la Mairie aux enjeux N° 106, 107, 108. |
| ⇒ Ouvrir le PC de crise en Mairie. | ⇒ Informer les établissements scolaires. |
| ⇒ Suivre l'évolution du phénomène sur le terrain. | ⇒ Informer la maison de retraite. |
| ⇒ Fermer les voiries submersibles : | ⇒ Informer les Etablissements Recevant du Public. |
| • RD 728 en direction de la Levade en concertation avec le Conseil Général. | ⇒ Mettre en sûreté le matériel et les véhicules des Services Techniques au complexe sportif Charles De Gaulle. |

1e Plan 2

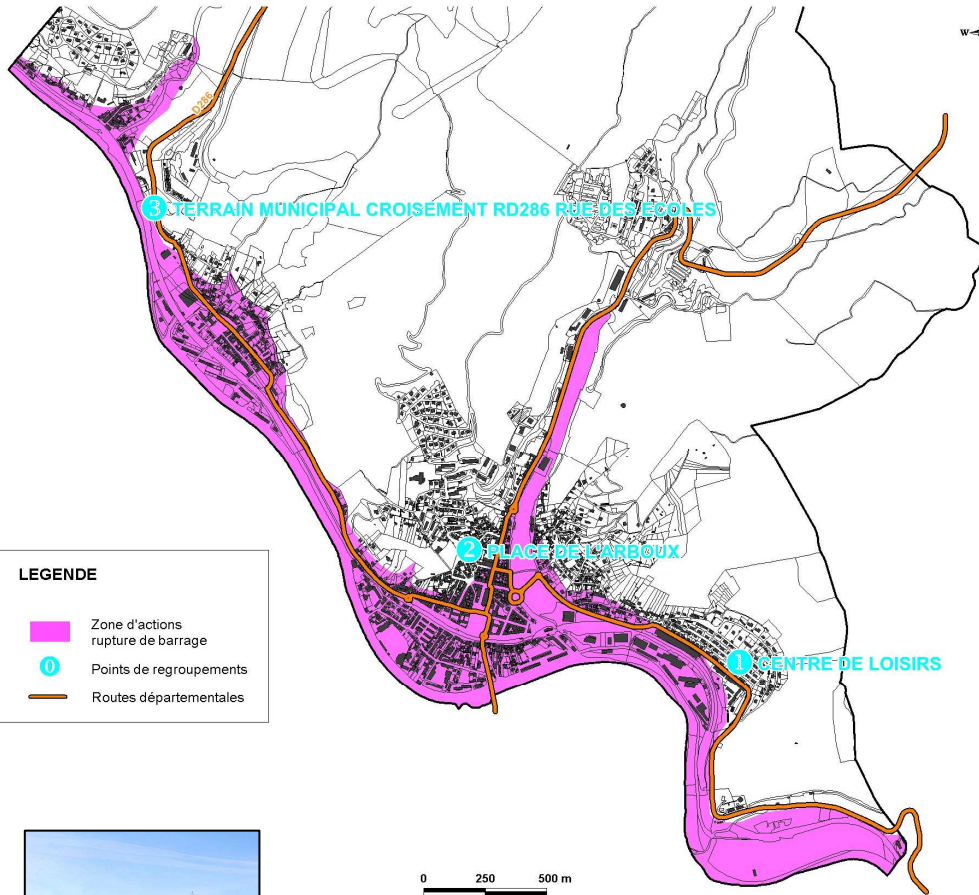
- | | |
|--|--|
| Principales actions à réaliser | |
| ⇒ Maintenir un suivi de la situation: | • Evacuer le collège de la Villa Bécard vers le Lycée Pasteur. |
| ⇒ Contrôler l'état de la digue. | ⇒ Alerter la maison de retraite, mise en sûreté sur place. |
| ⇒ Ouvrir et agencer les centres d'accueil : | ⇒ Alerter les Etablissements Recevant du Public. |
| • Le collège Léo Larguier, | ⇒ Alerter et proposer l'évacuation aux quartiers impactés: |
| • Le lycée Pasteur, | • Par l'automate d'appel, |
| • La salle Marcel Pagnol, | • A l'aide des circuits d'Alerte Prédéfinis (Voiture + Haut-parleur), |
| • La maison de retraite et le centre de loisirs pour les personnes vulnérables. | • En faisant du porte à porte. |
| ⇒ Alerter et mettre en sûreté les établissements scolaires. | ⇒ Maintenir un contact régulier avec les acteurs (Service Sécurité du Conseil Général; Préfecture; Gendarmerie; Pompiers...)ainsi qu'avec les communes voisines. |
| • Evacuer l'école maternelle Florian et l'école primaire Victor Hugo vers l'Eglise de Trescol, | |





Plan d'intervention rupture du Barrage de Sainte Cécile d'Andorge

Rappel : le PPI distingue trois situations d'alerte distinctes :



• la vigilance renforcée

Principales actions à réaliser

- ⇒ Recevoir le message notifiant l'état de vigilance renforcée.
- ⇒ Mobiliser la Cellule de Crise Municipale Restreinte (personnes apparaissant en

rouge dans l'organigramme).

⇒ Etre en contact avec les acteurs associés (Préfecture, SDIS, Service des routes du Conseil Général) et se tenir informé de l'évolution de la situation.

• l'état de préoccupations sérieuses

Principales actions à réaliser

- ⇒ Recevoir le message notifiant l'état de préoccupations sérieuses.
- ⇒ Mobiliser la Cellule de Crise Municipale.
- ⇒ Ouvrir et agencer un PC Crise à la Communauté de Communes.
- ⇒ Ouvrir et agencer les centres d'accueil :
 - Ecole Anatole France
 - Ecole Jules Ferry
 - Centre Social
 - Bourse du Travail
- ⇒ Alerter et mettre en sûreté les établissements scolaires.

- Transférer les élèves de l'école Primaire Anatole France vers l'école Maternelle Jules Ferry.
- Evacuer les élèves du Collège Léo Larguier, du Lycée Pasteur, du collège de la Villa Bécharde et de l'école Saint Pierre vers l'école Anatole France, la Bourse du Travail et le centre social,
- Evacuer les élèves de l'école Maternelle Florian et de l'école Primaire Victor Hugo vers l'Eglise de Champclauson à l'aide des cars de Cévennes voyages.

• l'état de péril imminent

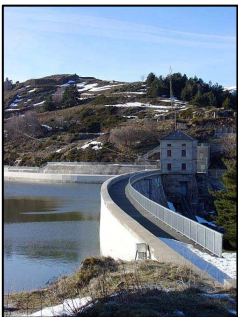
Principales actions à réaliser

- ⇒ Recevoir le message notifiant l'état de péril imminent
- ⇒ Maintenir ouverts les centres d'accueil de la place de l'Arboux :
- ⇒ Ouvrir et agencer les centres d'accueil :
 - La maison de retraite et le centre de loisirs pour les personnes vulnérables.

bles.

⇒ Alerter et proposer l'évacuation aux quartiers impactés (Cf. Carte d'actions) :

- Par l'automate d'appel
- A l'aide des circuits d'Alerte Prédéfinis (Voiture + Haut-parleur)
- En faisant du porte à porte.





Plan d'Intervention Feux de Forêt

La commune de la Grand'Combe possède des espaces boisés sensibles disséminés sur une grande partie du territoire. Des habitations peuvent se trouver dans les zones boisées ou en bordure de celles-ci.

Depuis 1973, 99 feux de forêt se sont produits sur le territoire de la commune. Le total des surfaces brûlées a été de 232 hectares (source: Prométhée).

Actions à mettre en œuvre du 16/03 au 15/10 :

Principales actions à réaliser

- ⇒ Réaliser un état des lieux annuel des actions de débroussaillage (consultation des propriétaires concernés).
- ⇒ Sensibiliser les propriétaires sur les conséquences de l'usage des feux dans les massifs.

(Arrêté du 27 avril 2010)

Si un feu de forêt se produit :

Principales actions à réaliser

- ⇒ Désigner l'interlocuteur communal apte à guider les pompiers et indiquer les points d'eau
- ⇒ Désigner l'interlocuteur communal en relation avec le PC de site mis en place par les pompiers
- ⇒ Mobiliser la Cellule de Crise Municipale en fonction de

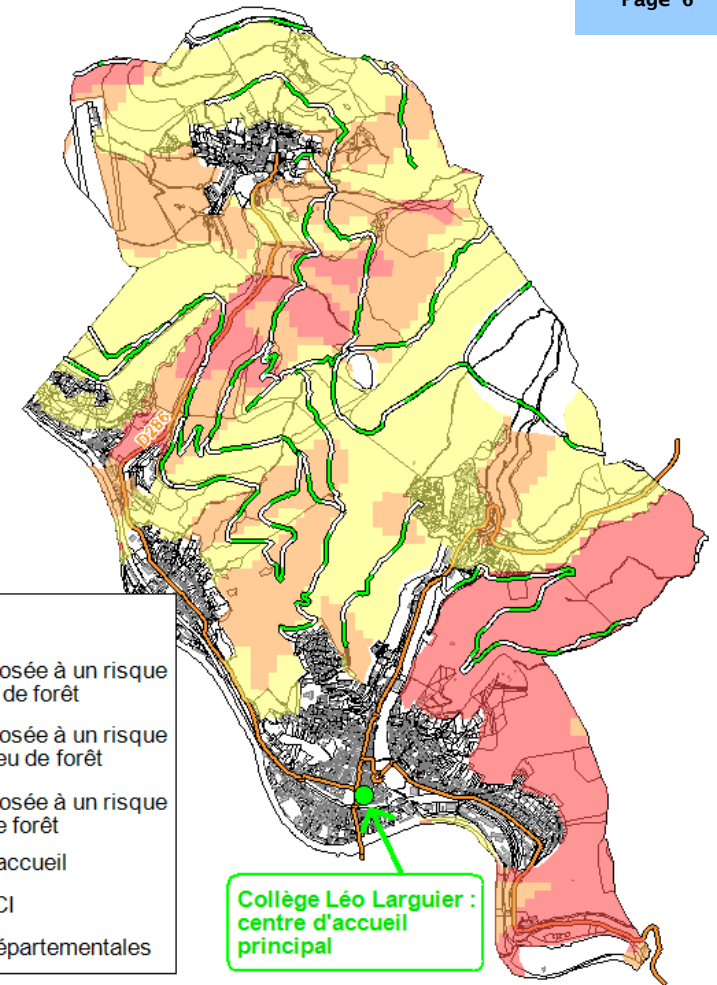
⇒

⇒

la situation et des décisions du Commandant des Opérations de Secours (C.O.S.)

⇒ Informer les personnes concernées, sur demande du C.O.S.

⇒ Accueillir les personnes évacuées sur la décision du C.O.S. (ouverture du centre d'accueil)



LEGENDE

- Zone exposée à un risque faible feu de forêt
- Zone exposée à un risque modéré feu de forêt
- Zone exposée à un risque fort feu de forêt
- Centre d'accueil
- Piste DFCI
- Routes départementales

0 0.5 1 2
Kilomètres

Collège Léo Larguier :
centre d'accueil
principal

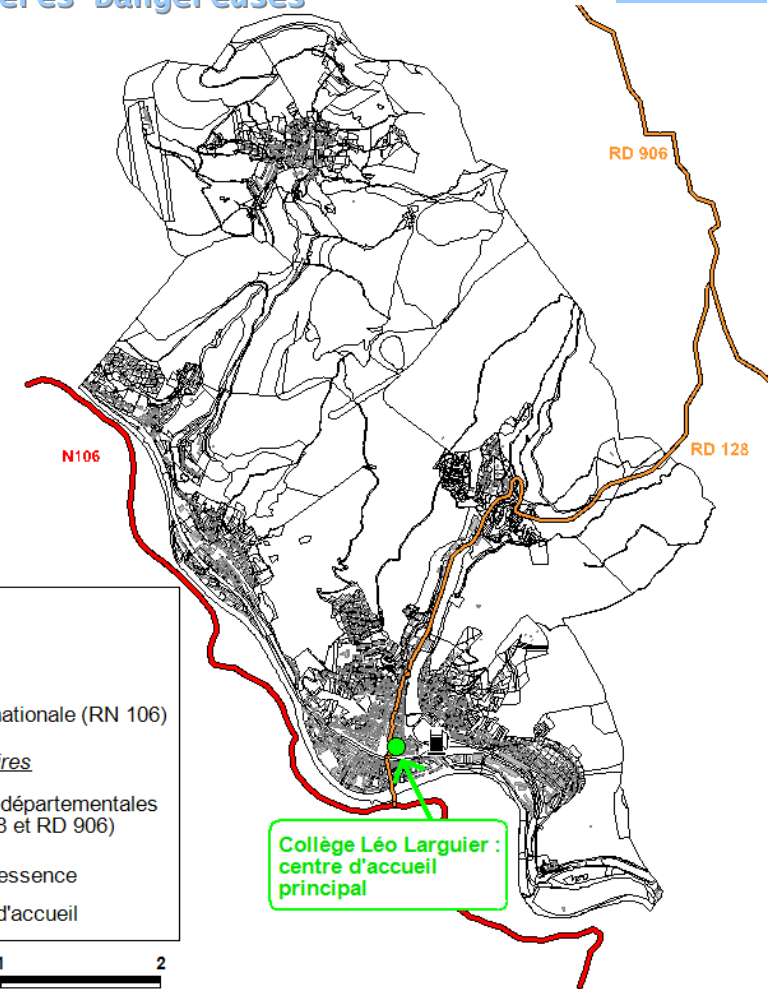


Le risque de Transport de Matières Dangereuses est relatif à l'ensemble des marchandises qui circulent par voie routière, ferrée, fluviale et souterraine. Il résulte globalement de la survenue d'un accident, et ne dispose par conséquent d'aucun moyen d'anticipation. Les communes interviennent dans le cadre de missions d'assistance des services de secours et des services de l'Etat pour la gestion de la situation.

Les accidents de T.M.D peuvent se situer pour la commune de La Grand Combe sur:

- les voies routières: RN 106, RD 128 et RD 906

Ces axes constituent le risque majeur sur la commune. Cependant le risque peut être diffus et se produire sur tout le territoire communal (accident d'un camion transportant de l'essence par exemple).



LEGENDE

Axe TMD principal

- Route nationale (RN 106)

Axes TMD secondaires

- Routes départementales (RD 128 et RD 906)
- Station essence
- Centre d'accueil

Si un accident T.M.D. se produit :

Principales actions à réaliser

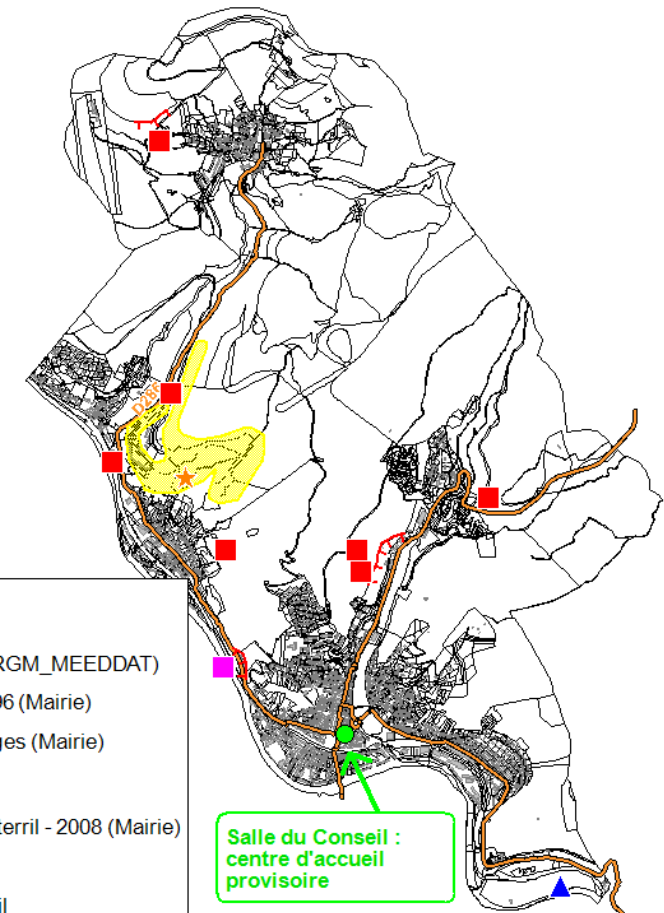
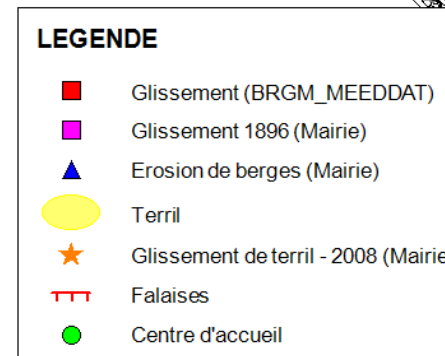
- ⇒ Mobiliser une équipe à mettre à la disposition des services associés
- ⇒ Empêcher l'accès à la zone de l'accident
- ⇒ Ouvrir un centre d'accueil si besoin
- ⇒ Informer la population située à proximité de l'accident en fonction du contexte
- ⇒ Informer les ERP (établissements scolaires, ...)
- ⇒ Veiller à ce que les personnes évacuées ne réintègrent pas leur domicile sans l'accord des autorités
- ⇒ Rétablir la circulation et l'accès à la zone touchée lorsque tout danger est écarté
- ⇒ Dresser le bilan des dégâts occasionnés au patrimoine communal



Plan d'Intervention Mouvements de terrain

Le risque mouvement de terrain sur la commune de La Grand'Combe est un risque d'éboulement, de chute de blocs, de glissement de terrain, d'érosion de berges...

Plusieurs secteurs sont recensés au titre de mouvement de terrain (sources : BRGM, MEEDDAT, Mairie)



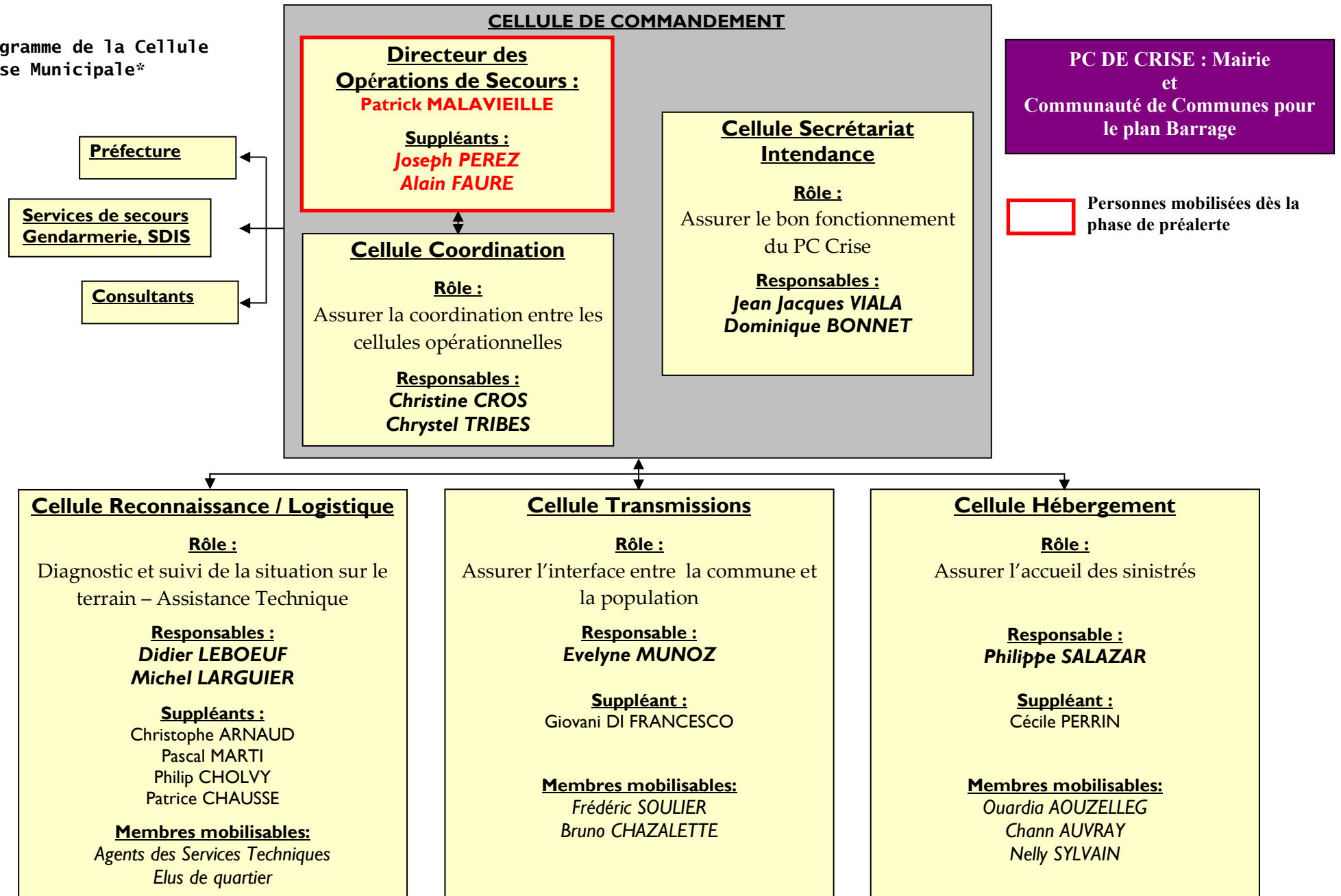
Si un éboulement se produit :

Principales actions à réaliser

- | | |
|--|--|
| ⇒ Contacter les services de secours pour mettre en sécurité les personnes exposées et déterminer un périmètre de sécurité | ⇒ Informer les usagers de la fermeture des routes situées dans le périmètre de sécurité |
| ⇒ Désigner l'interlocuteur communal qui sera en relation avec l'éventuel PC de site mis en place par les services de secours | ⇒ Maintenir une équipe d'intervention à disposition des services de secours |
| ⇒ Constituer une main courante et la tenir à jour en fonction des évènements survenus | ⇒ Ouvrir un centre d'accueil si la situation le nécessite |
| | ⇒ Proposer des mesures de relogement aux personnes ne pouvant plus habiter leur logement |

Organisation et gestion de l'intervention communale

Organigramme de la Cellule de Crise Municipale*



Organisation et gestion de l'intervention communale

Rôles et missions des différentes cellules

« Des missions définies
pour chaque cellule »

Rôles et missions de la cellule de Direction des Opérations de Secours

- ◆ **Déclencher** le Plan Communal de Sauvegarde.
- ◆ **Diriger** l'ensemble du dispositif de gestion de crise .
- ◆ **Décider** des actions à accomplir.
- ◆ **Inform**er les responsables des établissements scolaires.
- ◆ **Gérer** les relations avec les médias.
- ◆ **Être en contact** avec les acteurs (Pompiers, Préfecture, Conseil Général, Gendarmerie).
- ◆ **Animer** les réunions de débriefings.



Rôles et missions de la cellule Coordination

- ◆ **Assister** le Directeur des Opérations de Secours dans ses prises de décision.
- ◆ **Mettre en service et gérer** la ligne téléphonique réservée.
- ◆ **Suivre l'application** des décisions prises par le Directeur des Opérations de Secours.
- ◆ **Transmettre** régulièrement à la cellule Transmissions les informations diffusables à la population.
- ◆ **Gérer** les contributions bénévoles et les dons.
- ◆ **Dresser** le bilan des dégâts occasionnés sur la commune.



Rôles et missions de la cellule Secrétariat Intendance

- ◆ **Tenir à jour la main** courante du PC de Crise.
- ◆ **Être à disposition** du PC de Crise pour assurer son bon fonctionnement pendant l'évènement.
- ◆ **Etablir** les actes administratifs adéquats.



Organisation et gestion de l'intervention communale

Rôles et missions des différentes cellules

Rôles et missions de la cellule Reconnaissance – Logistique

- ◆ **Mettre en place** le matériel nécessaire demandé par le PC de Crise.
- ◆ **Prendre contact** avec les entreprises ou les commerces réquisitionnables pour s'assurer de leur présence en cas de besoin.
- ◆ **Patrouiller** sur le terrain aux points clés identifiés.
- ◆ **Transmettre** au Directeur des Opérations de Secours les informations en provenance du terrain.
- ◆ **Mettre en place la fermeture** des axes submersibles.
- ◆ **Ouvrir** et agencer les centres d'accueil.
- ◆ **Mettre en sûreté** les enjeux recensés.
- ◆ **Nettoyer** les voiries et biens communaux, dès le retrait des eaux.
- ◆ **Récupérer** le matériel mis à disposition pendant l'évènement.
- ◆ **Restituer** le matériel emprunté, réquisitionné.
- ◆ **Réaliser** le retour d'expérience de l'évènement survenu.



Rôles et missions de la cellule Transmissions

- ◆ **Assurer l'interface** entre la commune et la population.
- ◆ **Gérer** l'ensemble des communications parvenant au standard de la Mairie.
- ◆ **Tenir à jour** la fiche de gestion des appels téléphoniques des personnes vulnérables.
- ◆ **Orienter et renseigner** la population se rendant en Mairie.
- ◆ **Alerter** par téléphone les personnes vulnérables et s'assurer de leur mise en sûreté.
- ◆ **Alerter** l'ensemble des enjeux recensés.
- ◆ **Transmettre** la liste des appels non répondus au DOS.
- ◆ **Inform**er la population de la fin de l'évènement.
- ◆ **Agencer** un local d'accueil spécifique pour les personnes accomplissant les formalités liées aux inondations.
- ◆ **Engager** les procédures administratives d'indemnisations, déclarations CAT NAT...



Rôles et missions de la cellule Hébergement

- ◆ **Ouvrir et agencer** les centres d'accueil.
- ◆ **Assurer** l'accueil des sinistrés.
- ◆ **Tenir à jour** le registre des personnes accueillies.
- ◆ **Prendre en charge** les sinistrés dans le centre d'accueil : distribution de boissons, repas...
- ◆ **Mobiliser** les personnels compétents de soutien aux sinistrés : médecins, psychologues, associations spécialisées...
- ◆ **Mettre en place** les mesures de relogement des personnes sinistrées.
- ◆ **Inform**er la population des procédures d'indemnisation et de recours possibles.
- ◆ **Gérer** la distribution des dons matériels aux sinistrés.



Dispositifs de vigilance et d'alerte

Procédure de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

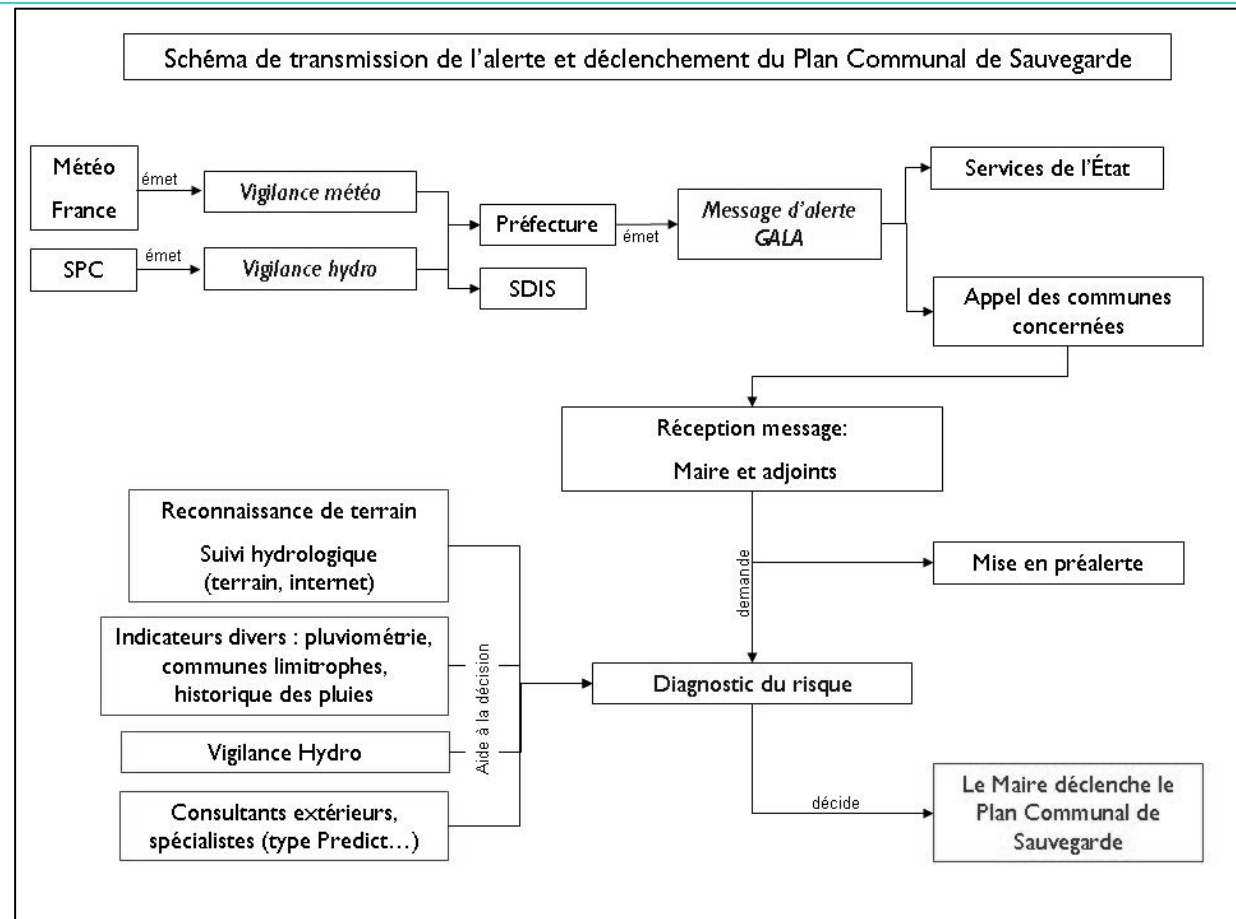
Le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché à partir d'une combinaison d'indicateurs qui renseignent sur la gravité de la situation attendue. Le premier de ces indicateurs est la vigilance départementale émise par Météo France, diffusée en commune par l'intermédiaire de la Préfecture et de son automate d'appels. A réception de cette information, et une fois replacée dans son contexte observable sur la commune, le Directeur des Opérations de Secours

met en place les patrouilles de terrain et demande la recherche d'informations pour préciser l'évolution de l'évènement en cours.

En fonction de ces informations les différents niveaux du Plan Communal de Sauvegarde sont activés pour mettre en œuvre les actions prévues.

Schéma de transmission de l'alerte et de déclenchement du P.C.S.

« Une vigilance accrue sur le terrain »



Dispositifs de vigilance et d'alerte

Procédure d'information et d'alerte à la population

La municipalité de la Grand'Combe possède différents moyens et méthodes d'alerte pour informer la population de l'évolution de la situation.

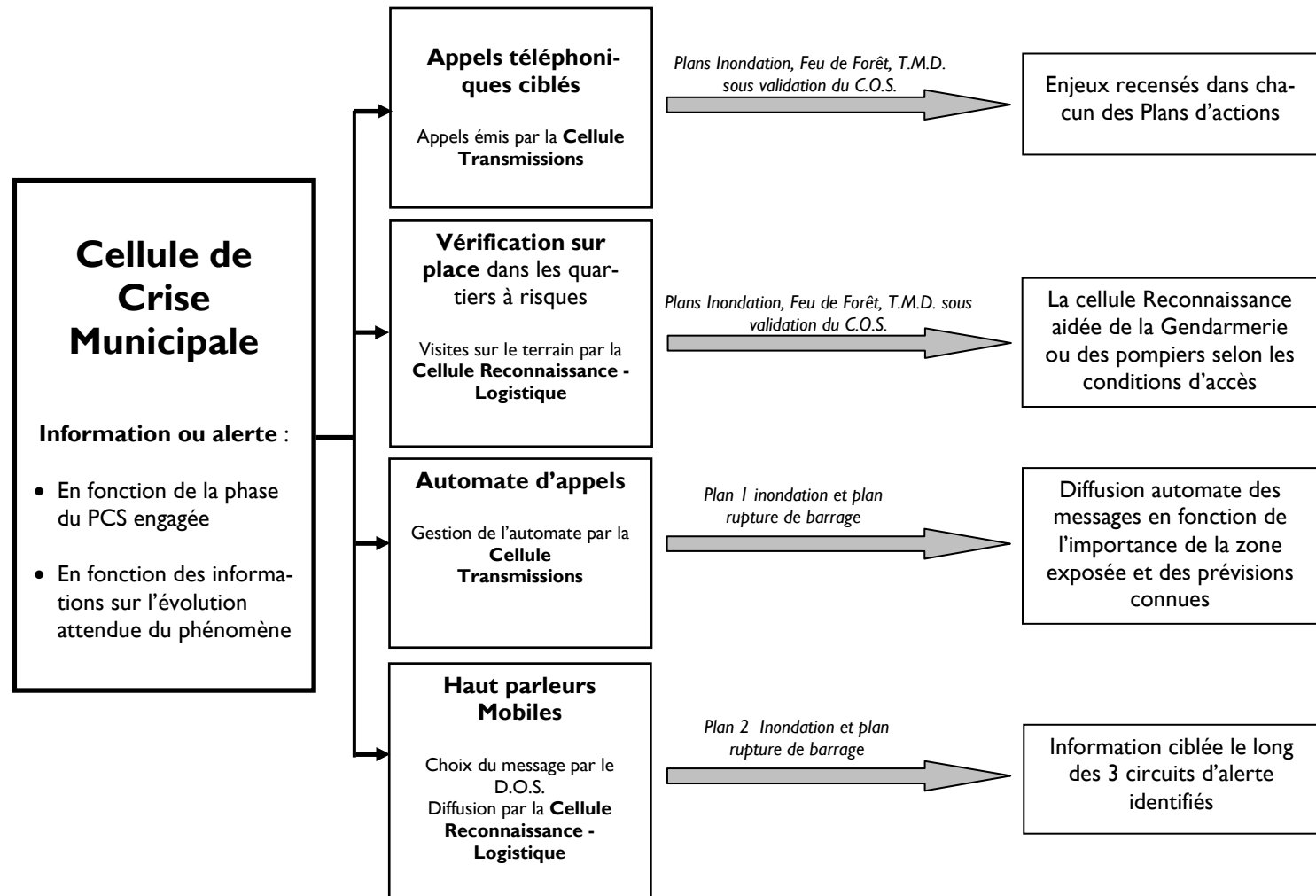
Chacun de ces moyens est utilisé selon la localisation des personnes à contacter et l'ampleur du phénomène. Les personnes habitant en zones à risques seront prévenues et alertées avec assez d'anticipation pour qu'elles puissent mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour leur mise en sécurité.

Schéma de transmission de l'information et de l'alerte à la population

COMMENT ?

QUAND ?

QUI ?



Transmission de l'information vers les établissements scolaires

Conformément au plan POTES « Plan d'Organisation des Transports et des Etablissements Scolaires » de la préfecture du Gard, la commune doit définir un lieu d'accueil pour la mise en sécurité des enfants scolarisés. Les enfants sont alors pris en charge par le personnel communal :

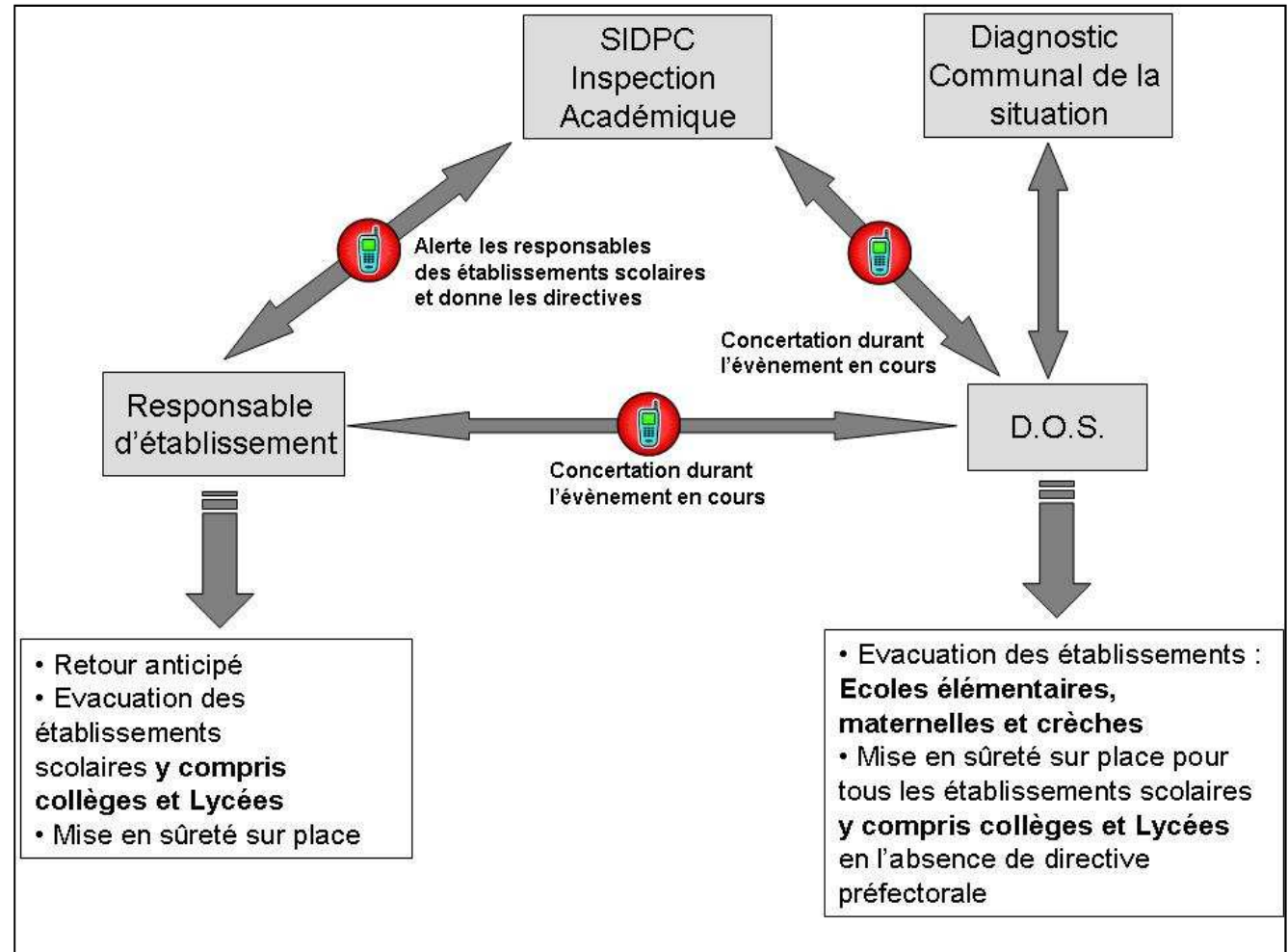
A La Grand'Combe le lieu défini par la Mairie est :
Arrêt du bus à la Mairie et accueil des élèves au Centre Social

Suite à l'alerte, le Maire informe les chefs d'établissements du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et demande, si la situation le nécessite, le déclenchement du Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S.) qui fixe les conditions de mise en sécurité des élèves.

Le déclenchement du P.P.M.S. peut intervenir dès lors qu'une situation à risque se produit sur la commune, et même si l'établissement n'est pas directement concerné.

Dans le même temps :
 M. le Préfet et l'Inspection Académique sont informés par le Maire

Transmission hiérarchique de l'information



Le schéma présenté ici ne constitue qu'une procédure indicative, discutée avec le personnel communal au cours de réunions de travail. Le **texte de référence** émis par la Préfecture du Gard, en la matière est **Protocole d'Organisation des Transports et des Etablissements Scolaires en cas d'intempéries (Plan P.O.T.E.S.)**, daté de juin 2005.

Prise en charge des sinistrés

Centres d'accueil principaux

Pour les inondations

Collège Léo Larguier
Lycée Pasteur
Salle Marcel Pagnol

Pour les personnes vulnérables

Maison de retraite
Centre de Loisirs

Pour la rupture de barrage

Ecole Anatole France
Ecole Jules Ferry
Centre social
Bourse du Travail
Maison de retraite
Centre de Loisirs

Pour le T.M.D. et feu de forêt

Salle Polyvalente
Gymnase



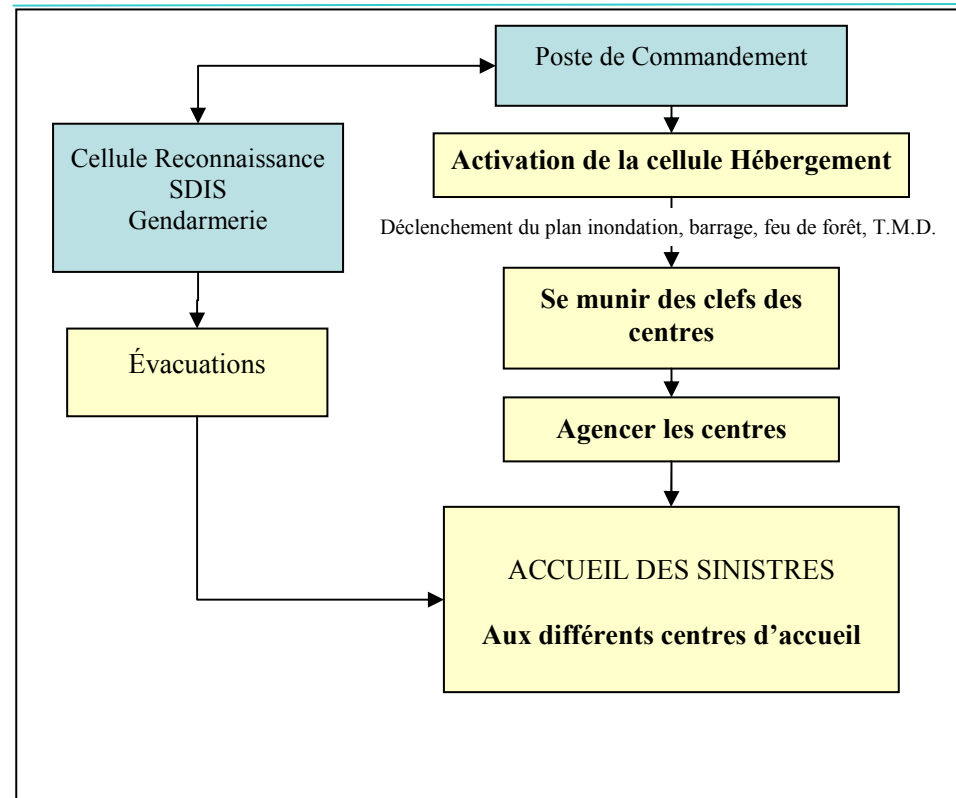
Cette procédure est assurée par les membres de la **cellule Hébergement**, en collaboration avec les **services de secours**.

L'organisation communale choisie suppose que les personnes prises en charge par les services de Secours soient conduites vers les centres d'accueil principaux.

Les personnels communaux prennent alors en charge les personnes sinistrées et mobilisent les moyens nécessaires pour assurer accueil, repas, soutien psychologique, assistance à la bonne réalisation des procédures administratives.

« Une organisation pour
l'accueil et le soutien
des sinistrés »

Schéma d'organisation de l'accueil des sinistrés





« Le post évènement »

Gestion de l'après crise

Procédure de gestion de post évènementielle

IMMEDIAT POST EVENEMENTIEL	Rétablir les voiries et réseaux divers : <ul style="list-style-type: none"> - rétablir les voies de communications prioritaires - rétablir les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone - nettoyer la voirie - remettre en état les équipements et infrastructures publics
	Aider les sinistrés : <ul style="list-style-type: none"> - relogement - soutien psychologique - assistance médicale - information (distribution d'eau potable...)
	Organiser l'aide des bénévoles
POST EVENEMENTIEL	Estimer le bilan des dégâts : <ul style="list-style-type: none"> - faire la liste des sinistres - récolter les éléments constitutifs du maintien de la conscience du risque
	Aider les particuliers, les entreprises et les agriculteurs à la constitution des dossiers « catastrophes naturelles » et « calamités agricoles »
	Procéder au compte rendu du sinistre auprès des services de l'État (indemnisations, CatNat, calamités agricoles, subvention pour les équipements et les voiries)
	Répartir les aides de l'État

Réalisation du retour d'expérience

But

Les personnes amenées à utiliser le Plan Communal de sauvegarde lors d'un évènement doivent préalablement le maîtriser. Pour cela, le plan doit être régulièrement testé et périodiquement remis à jour.

Il importe donc de capitaliser sur les évènements passés à travers l'élaboration systématique de rapports d'évènements retraçant le déroulement de l'évènement ; en outre mettre en place une **procédure de retour d'expérience**.



Exemple de démarche réalisable pour la mise en place d'une procédure de retour d'expérience

(D'après la méthodologie « REX Positif » proposée par l'école des Mines)

« Le retour d'expérience
pour la maîtrise et la
mise à jour du P.C.S. »

